



## **Conseil du développement industriel**

### **Trente-neuvième session**

Vienne, 22-24 juin 2011

Point 4 de l'ordre du jour

### **Rapport du Comité des programmes et des budgets**

## **Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-septième session (11-13 mai 2011)**

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1-8	3
I. Questions d'organisation et de procédure . . . . .	9-10	4
II. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Programme et budgets, 2012-2013 (point 5); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (point 6); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013 (point 7) . . . . .	11-19	4
III. Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 (point 8) . . . . .	20-21	7
IV. Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (point 9) . . . . .	22-23	7
V. Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire et fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables (point 10) . . . . .	24-25	8
VI. Normes comptables (point 11); Règlement financier (point 12) . . . . .	26-30	8
VII. Mobilisation de ressources financières (point 13) . . . . .	31-32	9
VIII. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2010-2011 (point 3); Nomination d'un commissaire aux comptes (point 14) . . . . .	33-37	9
IX. Date de la vingt-huitième session (point 15) . . . . .	38-39	10



X.	Adoption du rapport (point 16) et clôture de la vingt-septième session . . . . .	40-41	10
Annexe			
	Liste des documents présentés à la vingt-septième session . . . . .		11

## Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingt-septième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 11 au 13 mai 2011. Les 27 membres du Comité ont participé à la session: Algérie, Allemagne, Autriche, Brésil, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Équateur, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kenya, Liban, Mexique, Norvège, Pakistan, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du).
2. Ont également assisté à la session les 57 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Belgique, Burkina Faso, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jordanie, Koweït, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mongolie, Maroc, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.
3. Les organisations suivantes étaient représentées: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Union européenne (UE), International Center for Promotion of Enterprises (ICPE), Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Institut international du froid (IIF), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ligue des États arabes (LEA).
4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. U. K. Yatani (Kenya) au poste de président; M. J. R. Rosenberg Guerrero (Équateur), M. I. A. Akil (Pakistan), M. A. Groff (Suisse) aux postes de vice-président; et M. V. Uskov (Fédération de Russie) au poste de rapporteur.
5. L'ordre du jour de la vingt-septième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.27/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.
6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
7. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa vingt-septième session figure en annexe au présent rapport.
8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa trente-neuvième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

<b>Conclusion</b>	<b>Objet</b>	<b>Page</b>
2011/2	Situation financière de l'ONUDI	5
2011/3	Programme et budgets, 2012-2013	5
2011/4	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2012-2013	6
2011/5	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013	7
2011/6	Règlement financier de l'ONUDI	8

## **I. Questions d'organisation et de procédure**

9. Le 11 mai, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

### **Conclusion 2011/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence**

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-septième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé le Vice-Président, M. A. Groff (Suisse), de les présider.

## **II. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Programme et budgets, 2012-2013 (point 5); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (point 6); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013 (point 7)**

11. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 4, 5, 6 et 7.

### **A. Situation financière de l'ONUDI (point 4)**

12. Le 11 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.27/14), une note du Secrétariat sur les soldes inutilisés des crédits ouverts (PBC.27/12), ainsi qu'un document de séance sur l'état des contributions (PBC.27/CRP.4) et un document de séance sur les soldes inutilisés des crédits ouverts (PBC.27/CRP.5).

13. Le 13 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, présenté par le Président (PBC.27/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

**Conclusion 2011/2**

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.39/14-PBC.27/14;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

**B. Programme et budgets, 2012-2013 (point 5)**

14. Le 11 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets pour l'exercice 2012-2013 (PBC.27/13).

15. Le 13 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le programme et les budgets pour l'exercice 2012-2013, présenté par le Président (PBC.27/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante:

**Conclusion 2011/3**

Le Comité des programmes et des budgets:

- a) A pris note des propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets, 2012-2013;
- b) A recommandé au Directeur général de présenter au Conseil, à sa trente-neuvième session, des propositions révisées de programme et de budgets, 2012-2013, à hauteur d'un montant total net maximum de 153 231 936 euros pour le budget ordinaire;
- c) A compté que l'Organisation s'attacherait à poursuivre son effort de réduction des dépenses et de réalisation de gains d'efficacité;
- d) A souligné qu'il fallait continuer de fournir à l'ONUDI des ressources suffisantes, stables et prévisibles pour lui permettre de s'acquitter de son mandat;
- e) A constaté avec regret que le retrait d'un État Membre aurait un impact négatif considérable sur les activités opérationnelles de développement que menait l'Organisation et a encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire au minimum cet impact négatif sur les activités de l'ONUDI, en particulier sur la mise en œuvre de ses programmes et projets d'assistance technique;
- f) A recommandé, dans ce contexte, au Conseil du développement industriel, à sa trente-neuvième session, de donner acte de ce que, par principe, le

retrait d'un État Membre ne devait pas être couvert par l'augmentation des contributions des États qui restaient membres;

g) A recommandé également au Conseil de créer, dès que possible, un groupe de travail informel réunissant les États Membres intéressés, pour donner des orientations sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources.

### **C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (point 6)**

16. Le 11 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2012-2013 (PBC.27/4).

17. Le 13 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2012-2013, présenté par le Président (PBC.27/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

#### **Conclusion 2011/4**

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.39/4-PBC.27/4;

b) Recommande à la Conférence générale d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2012-2013, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 64/248 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI;

c) Prie instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2012-2013, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours;

d) Demande aux États qui ont des arriérés, y compris ceux qui ne sont plus Membres de l'ONUDI, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de paiement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI.”

## **D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013 (point 7)**

18. Le 11 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013 (PBC.27/3).

19. Le 13 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013, présenté par le Président (PBC.27/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

### **Conclusion 2011/5**

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note du document IDB.39/3-PBC.27/3;
- b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2010-2011, c'est-à-dire comme indiqué à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;
- c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.”

## **III. Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 (point 8)**

20. Le 11 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur l'examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme (PBC.27/8\*).

21. Le 13 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 8.

## **IV. Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (point 9)**

22. Le 11 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (PBC.27/9).

23. Le 13 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 9.

## **V. Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire et fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables (point 10)**

24. Le 12 mai, le Comité a examiné deux rapports du Directeur général, l'un sur le fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire (PBC.27/10) et l'autre sur le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables (PBC.27/11).

25. Le 13 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 10.

## **VI. Normes comptables (point 11); Règlement financier (point 12)**

26. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 11 et 12.

### **A. Normes comptables (point 11)**

27. Le 12 mai, le Comité a examiné un rapport d'étape du Secrétariat sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (PBC.27/7).

28. Le 13 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le point 11.

### **B. Règlement financier (point 12)**

29. Le 12 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le Règlement financier de l'ONUDI (PBC.27/6).

30. Le 13 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Règlement financier de l'ONUDI, présenté par le Président (PBC.27/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

#### **Conclusion 2011/6**

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.39/6-PBC.27/6, y compris des amendements proposés au règlement financier considérés comme nécessaires pour se conformer aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);

b) Décide de soumettre à la Conférence générale à sa quatorzième session, pour examen et adoption, les amendements au Règlement financier de l'ONUDI tels qu'énoncés à l'annexe du document IDB.39/6-PBC.27/6;

c) Décide également que le Commissaire aux comptes procède à une vérification annuelle pour chaque année financière (allant du 1<sup>er</sup> janvier au

31 décembre inclus), pour le montant total des frais de vérification externe inscrits aux budgets biennaux respectifs.”

## **VII. Mobilisation de ressources financières (point 13)**

31. Le 12 mai, le Comité a examiné les informations contenues dans le *Rapport annuel 2010 de l'ONUDI* sur la mobilisation de ressources financières (PBC.27/2) et un document de séance établi par le Secrétariat relatif aux projets approuvés en 2010 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.27/CRP.2).

32. Le 13 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations contenues dans le *Rapport annuel 2010 de l'ONUDI* et de celles fournies par le Secrétariat sur le point 13.

## **VIII. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2010-2011 (point 3); Nomination d'un commissaire aux comptes (point 14)**

33. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 3 et 14.

### **A. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2010-2011 (point 3)**

34. Le 12 mai, le Comité a examiné le *Rapport annuel 2010 de l'ONUDI*, y compris le rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2010-2011 (PBC.27/2).

35. Le 13 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 3.

### **B. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 14)**

36. Le 12 mai, le Comité a examiné deux rapports du Directeur général sur les candidats au poste de commissaire aux comptes (PBC.27/5 et Add.1) et deux notes du Secrétariat sur les candidats au poste de commissaire aux comptes (PBC.27/CRP.3 et Add.1).

37. Le 13 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 14.

## **IX. Date de la vingt-huitième session (point 15)**

38. Le 12 mai, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.27/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2011 et 2012.

39. Le 13 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la vingt-huitième session, présenté par le Président (PBC.27/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

### **Conclusion 2011/7**

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa vingt-huitième session les 5 et 6 septembre 2012.

## **X. Adoption du rapport (point 16) et clôture de la vingt-septième session**

40. Le 13 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-septième session (PBC.27/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

41. Le Comité a clos sa vingt-septième session à 18 heures, le 13 mai 2011.

## Annexe

## Liste des documents présentés à la vingt-septième session

<i>Cote</i>	<i>Ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.27/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.27/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.27/2-IDB.39/2	3	<i>Rapport annuel 2010 de l'ONUDI</i>
PBC.27/3-IDB.39/3	7	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013. Propositions du Directeur général
PBC.27/4-IDB.39/4	6	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2012-2013. Note du Secrétariat
PBC.27/5-IDB.39/5	14	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.27/5/Add.1-IDB.39/5/Add.1	14	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général. Additif
PBC.27/6-IDB.39/6	12	Règlement financier de l'ONUDI. Note du Secrétariat
PBC.27/7-IDB.39/7	11	Normes comptables internationales pour le secteur public. Rapport d'étape du Secrétariat
PBC.27/8-IDB.39/8	8	Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013. Rapport du Directeur général
PBC.27/9-IDB.39/9	9	Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Rapport du Directeur général
PBC.27/10-IDB.39/10	10	Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire. Rapport du Directeur général
PBC.27/11-IDB.39/11	10	Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables. Rapport du Directeur général
PBC.27/12-IDB.39/12	4	Soldes inutilisés des crédits ouverts. Note du Secrétariat
PBC.27/13-IDB.39/13	5	Programme et budgets 2012-2013. Propositions du Directeur général
PBC.27/14-IDB.39/14	4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
<b>Documents de séance</b>		
PBC.27/CRP.1	2	List of documents
PBC.27/CRP.2	13	Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2010. Prepared by the Secretariat
PBC.27/CRP.3	14	Candidates for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat
PBC.27/CRP.3/Add.1	14	Candidates for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat. Addendum
PBC.27/CRP.4	4	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
PBC.27/CRP.5	4	Unutilized balances of appropriations. Note by the Secretariat
PBC.27/CRP.6*	–	List of participants